

Direction Déléguée aux Politiques Sociales
Département de la Valorisation des Politiques Sociales
Direction de la Santé-Sécurité au Travail

**ANIMATION
SALON-
FORMATION**
Janvier 2017

Guide d'animation
« Pare à chutes »

Cet outil vient compléter la gamme d'outils d'animation Chutes de hauteur.

Pare à chutes est un outil d'animation pédagogique et ludique conçue pour sensibiliser à la diversité des « actions à risque » sur une exploitation.

Il a été conçu par la CCMSA, la MSA Beauce Cœur de Loire et la MSA Picardie et il a été testé sur plusieurs salons à l'automne 2016.

Description :

Pare à Chutes représente une exploitation qui met en scène des agriculteurs dans diverses situations de travail. L'illustration contient 24 « actions à risque », parce que non conformes aux règles de sécurité.

C'est un tableau magnétique de dimension 1 m x 1,20 m, sur pied télescopique, accompagné de croix magnétiques. Des œillets permettent de l'accrocher au mur.

Utilisation :

Il peut être utilisé :

- sur salon,
- lors d'une réunion collective,
- comme outil de formation.

Objectif :

Pare à Chutes permet aux participants :

- d'identifier une grande variété d'« actions à risque » en lien avec leur quotidien sur l'exploitation,
- d'expliquer en quoi elles sont à risque,
- de discuter des bonnes pratiques à mettre en œuvre avec le conseiller en prévention.

Cible :

Il s'adresse aux :

- exploitants,
- salariés,
- jeunes.

Règles de l'animation :

Pare à Chutes est à utiliser en mode animation collective, par équipe ou non.

Chaque participant, ou représentant d'équipe, se voit remettre un lot de croix magnétiques à positionner sur le tableau.

Déroulé de l'animation

1 - A tour de rôle, chaque participant place une croix sur une action qui lui semble être à risque.

2 - Une fois que le participant a placé sa croix, l'animateur lui demande d'expliquer son choix.

3 - En fonction de l'explication donnée l'animateur apporte des éléments d'information complémentaires (voir tableau ci-après).

4 – Ces étapes sont répétées jusqu'à l'identification des 24 « actions à risque ».

Il n'y a pas nécessité de comptabiliser les points, l'animation se suffit à elle-même.

Les 24 « actions à risque » et les éléments de réponse



N° action à risque	Description des actions à risque	Éléments de réponses et sujets possibles de discussions
1	Homme qui monte sur une échelle en bois	<p>Les échelles en bois sont à proscrire. De plus, un des barreaux est cassé.</p> <p>Les accès en hauteur doivent être maintenus dans un état garantissant la sécurité. Des contrôles réguliers visuels de leur bon état doivent réalisés.</p> <p>Tous les éléments défectueux doivent remplacés.</p> <p>Privilégier un accès permanent pour des activités régulières et présentant un risque de chute. (ex : échelle fixe à crinoline si la hauteur dépasse 3 mètres)</p> <p>Si une échelle mobile est utilisée, il est conseillé de la</p>

		<p>faire dépasser d'au moins un mètre le niveau que l'on souhaite atteindre.</p> <p>L'échelle mobile est à fixer à ses extrémités.</p>
2	Homme sur le grain dans la cellule	<p>Interdire toute présence sur le dessus d'une cellule pleine (pas de contact direct avec les céréales). Risque d'ensevelissement plus ou moins important selon les céréales.</p> <p>Un poste de travail doit garantir la santé et la sécurité des opérateurs.</p> <p>Il est utile de prévoir un système de passerelles fixes munies de garde-corps (hauteur 1,10 mètre) pour réaliser les opérations au-dessus des cellules.</p>
3	Homme qui monte avec le filet à la main sur l'échelle	<p>Il est déconseillé de monter avec un objet dans les mains pour permettre 3 points d'appui à tout instant.</p>
4	Homme sur le garde boue de la remorque	<p>L'opérateur devrait utiliser, de préférence, l'échelle sur le côté droit de la remorque pour vérifier le chargement.</p> <p>A noter également à proximité, une trappe non refermée.</p>
5	Homme sur l'échelle avec une perceuse à la main	<p>Ici, pour que l'homme installe le projecteur, il est recommandé d'utiliser un échafaudage ou une plateforme élévatrice mobile de personnes en respectant les consignes, formations et aptitude nécessaires.</p> <p>Le Code du Travail (R4323-63) prévoit que les travaux en hauteur ne peuvent être réalisés sur une échelle que s'ils ne présentent pas de caractère répétitif, de risque important et en cas d'impossibilité technique et de courte durée.</p> <p>Les échelles sont soumises à vérification périodique (tous les ans).</p>
6	Femme qui saute du tracteur	<p>La montée / descente de tracteur est la 1^{ère} cause de chute avec dénivellation en France dans le milieu agricole.</p> <p>Cf plaquette « Descendre mon tracteur : une activité à haut risque » ref 9723</p> <p>La descente doit se faire face à l'engin avec 3 points d'appui pour limiter les risques d'accidents.</p>

7	Homme qui enjambe les barrières dans le bâtiment d'élevage	<p>Il est préconisé d'utiliser les passages d'hommes prévu à cet effet.</p> <p>Une réflexion sur le positionnement et le nombre de passages d'hommes est nécessaire lors de tout aménagement de bâtiment d'élevage.</p>
8	Homme dans le godet du chargeur télescopique	<p>L'utilisation d'un chargeur télescopique comme moyen de levage d'une personne est interdite dans la majorité des cas.</p> <p>L'utilisation du chargeur comme moyen de levage de personnes peut être autorisée en cas de situation d'urgence ou lorsqu'un équipement spécifique ne peut être techniquement pas utilisé. (article R. 4323-32 du Code du travail)</p>
9	Homme sur le stockage de paille	<p>Il s'agit d'une situation qui reste dangereuse pour laquelle il existe peu de mesures de prévention mise à part la réalisation d'un bâtiment de stockage. Le stockage en forme pyramidale est préférable. Il est raisonnable de limiter la hauteur à 4 balles et de réaliser le bâchage lorsqu'il n'y a pas de vent ou de pluie.</p> <p>Le stockage est à réaliser sur un sol bien drainé et stabilisé pour éviter que le tas ne s'écroule.</p> <p>Cette situation de travail doit faire l'objet d'une attention particulière dans la réalisation de l'évaluation des risques.</p>
10	Homme sur le toit attaché avec une corde au niveau de la taille	<p>Les chutes de toit sont la première cause d'accidents mortels pour les chutes avec dénivellation dans le milieu agricole</p> <p>Il est interdit et dangereux de s'attacher par la taille avec une corde. (R. 4534-88 du Code du travail)</p> <p>L'utilisation d'EPI antichute nécessite une réflexion préalable pour s'assurer qu'il s'agit du moyen le plus approprié à la situation.</p> <p>La réglementation rappelle les dispositions à prendre en terme d'EPI antichute à savoir : un harnais normé et vérifié, une longe et un point d'ancrage normé. (art. R. 4323-61 CT)</p> <p>Il est possible de faire appel à une entreprise d'extérieure mais il persiste une responsabilité du donneur d'ordre en cas d'accident.</p>
11	Homme sur le tas d'ensilage	<p>Cette situation problématique peut engendrer des chutes et même des ensevelissements.</p>

		<p>Il s'agit d'une situation fréquente, le bâchage et débâchage intervient en fonction des conditions climatiques, la présence de nuisibles...</p> <p>Il est préférable d'avoir un front d'attaque régulier et vertical afin d'éviter l'effet de voûte.</p> <p>Le travail en binôme est recommandé.</p>
12	Homme déchargeant un sac au niveau d'une palette levée par un chariot télescopique	<p>Il est obligatoire de sécuriser les zones de travail en hauteur par un garde-corps normé (Lisse à 1,10 m, sous lisse et plinthe). R 4323-59</p> <p>Il est important de prévoir une zone permettant le déchargement en sécurité de palettes. Cette zone est à protéger (ex : barrière éclose).</p>
13	Homme à proximité du vide sur une mezzanine	<p>Une zone de travail en hauteur doit être équipée de structures permanentes (garde-corps).</p> <p>L'accès à cette zone de travail doit se faire par un accès sécurisé. L'escalier doit comporter des mains courantes.</p>
14	Homme à proximité d'une fosse de visite	<p>Les accès aux fosses doivent être refermés après utilisation.</p>
15	Homme descendant du tracteur sur un marchepied plein de boue, à proximité d'une flaque de boue	<p>Le marchepied plein de boue représente un risque de glisser et donc de chuter lors de la descente du tracteur.</p> <p>En plus des précautions prises lors de la descente, l'environnement doit être analysé pour réduire au maximum les risques (la flaque de boue représente elle-aussi un risque de chute)</p>
16	Homme changeant les filtres de la cabine	<p>Pour réduire les risques de chute de hauteur, l'opérateur doit avoir un poste sécurisé.</p> <p>Dans ce cas, il est possible d'utiliser un échafaudage roulant ou une plateforme individuelle roulante. Il est important de privilégier la réalisation de ces opérations à l'abri et sur un sol stable.</p> <p>La réalisation de travaux temporaires en hauteur nécessite une formation adaptée.</p> <p>L'entretien des équipements (nettoyage régulier) est important pour réduire les risques.</p>
17	Homme sur la PEMP qui peint le mur	<p>PEMP sur sol en pente, ce qui représente un risque de basculement. De plus le non balisage de la zone d'intervention augmente les risques.</p>

		<p>Lors de travaux en hauteur et surtout avec la présence d'autres activités à proximité le balisage de la zone d'intervention est nécessaire.</p> <p>Les travaux dangereux réalisés par une entreprise extérieure et lorsqu'il existe un risque d'interférence avec les activités de l'entreprise d'accueil, nécessite la rédaction d'un plan de prévention. (20 février 1992)</p>
18	Personnes transportées sur le plateau à fourrage	<p>Risque de chutes de ces personnes lors du déplacement.</p> <p>Art. R. 317-24 du Code de la route : Tout véhicule destiné normalement ou employé exceptionnellement au transport de personnes doit être aménagé de manière à assurer la sécurité et la commodité des voyageurs.</p>
19	Homme sur le marchepied du tracteur en marche	<p>Tout transport de personne sur un marchepied est interdit.</p> <p>Le transport peut être effectué dans la cabine si le tracteur est équipé d'un siège prévu à cet effet.</p>
20	Homme sur des tréteaux qui taille la haie	<p>Le travail de taille de haies doit être réalisé à l'aide d'un équipement de protection collective mobile (ex : échafaudage, PIR, PIRL...)</p> <p>Il est important de s'assurer de la stabilité de l'équipement utilisé.</p>
21	Homme dans la benne qui vide les déchets verts	<p>Des moyens d'accès sont à prévoir pour sécuriser le déchargement des déchets.</p> <p>Prévoir un accès amovible sans toucher à la conformité du matériel.</p>
22	Homme sur l'arracheuse à pommes de terre en marche	<p>Interdire toute opération de débouillage machine en fonctionnement.</p> <p>Le matériel doit être correctement réglé en fonction des conditions météo.</p> <p>Le chantier doit être bien préparé pour réduire le risque de bourrage (ex : défanage efficace...)</p> <p>Prévoir un outil permettant le débouillage.</p>
23	Homme qui accède à la moissonneuse batteuse en marche	<p>Interdire toute montée ou descente d'un engin en marche</p>
24	Femme qui cueille des fruits dans un arbre	<p>L'utilisation de plateforme de cueillette est à privilégier dès que la situation le permet.</p>

MSA Caisse Centrale

Les Mercuriales

40, rue Jean Jaurès

93547 Bagnolet Cedex

www.msa.fr



L'essentiel & plus encore